

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Budget Primitif**  
**« Service de Soins**  
**Infirmiers à Domicile »**  
**Exercice 2018**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 décembre 2017  
par voie d'affichage  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 26 décembre 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 décembre 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services

  
Guillaume ESTIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame CERIGHELLI\*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

\*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Madame MEUNIER à Madame ADAM  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

**N° DE DOSSIER** : 17 I 22e

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE –  
EXERCICE 2018

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le projet de Budget Primitif du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 529 174,20 €.

**SECTION D'EXPLOITATION**

- Recettes	528 286,20 €
- Dépenses	528 286,20 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes	888,00 €
- Dépenses	888,00 €

Le budget 2018 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté l'Agence Régionale de la Santé.

Dans le cas contraire, il sera demandé au Conseil Municipal, d'examiner un Budget Primitif rectifié.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye